

Déroulement d'un Dossier de RENFORCEMENT du réseau de distribution d'énergie électrique

Programme de travaux d'électrification 2011

Récapitulatif des travaux 2006 - 2011

Déroulement d'un Dossier de RENFORCEMENT du réseau de distribution d'énergie électrique

Déroulement d'un dossier de RENFORCEMENT

Origine des demandes de renforcement

Les demandes de renforcement sont collectées par ERDF et le SDE 07

- **Elles proviennent de plusieurs sources**
 - Calculs théoriques menés par les services d'ERDF
 - Réclamations de clients auprès de leur fournisseur d'énergie
 - Relai du Maire de la commune auprès du SDE 07
 - Prise en compte dans un projet d'extension par le SDE 07

- **Elles concernent les communes « rurales » ou « urbaines »**
 - Les communes urbaines sont traitées par ERDF
 - Les communes rurales par le SDE 07

Déroulement d'un dossier de RENFORCEMENT

Déroulement d'un dossier de renforcement en secteur rural

- **Vérification des éléments du dossier par le SDE 07** **30 jours**
 - Plan parcellaire, plan de situation, plan des réseaux électriques
 - Etat électrique des réseaux issu de la GDO du concessionnaire ERDF
 - Evaluation des chutes de tension

- **Réalisation de l'Avant Projet Sommaire par le SDE 07 (APS)** **30 jours**
 - Plan du projet
 - Visite du site
 - Enquête sur les problèmes d'alimentation
 - Choix techniques de réalisation HTA / BT / Poste etc..
 - Vérification des chutes de tension
 - Estimation du coût
 - Elaboration de l'APS

Déroulement d'un dossier de RENFORCEMENT

- **Renforcement comportant la création d'un poste de transformation HTA / BT**
- Lorsque le dossier comporte l'implantation d'un poste de transformation en premier lieu il convient de rechercher le terrain d'implantation du Poste.
- L'ordre de service étude ne sera délivré que lorsque la mise à disposition du poste sera obtenue
- **Décision de programme**
- Maitrise d'ouvrage temporaire EP ou génie civil télécommunication à prendre en compte en cas de besoin
- Affectation d'un n° de programme du type 11/0001
- **Désignation par l'entreprise mandataire de l'entreprise chargée des études et travaux** **8 jours**
- Le mandataire est informé de l'attribution de l'opération
- Il désigne dans le cas d'un groupement l'entreprise chargé des études et travaux
- **Réunion de prépiquetage** **15 jours**
- Le maitre d'œuvre convoque l'ensemble des intervenants à une réunion de prépiquetage sur le site du projet(ERDF, FT, La Commune, l'entreprise, le coordonateur SPS)
- Affectation d'un n° de programme du type 11/0001

Déroulement d'un dossier de RENFORCEMENT

Ordre de service ETUDES

- Le maître d'œuvre établit l'ordre de service études
- Les délais de réalisation des études varient en fonction du montant estimé des travaux et du lot concerné. Les délais de base sont les suivants:

Délais ETUDES

Variable 15 à 65 jours

Chantier dont le montant total des travaux études comprises est < 50 000 € T.T.C.	30 jours
Chantier dont le montant total des travaux études comprises est compris entre 50.001 € T.T.C. et 100.000 € T.T.C.	40 jours
Chantier dont le montant total des travaux études comprises est compris entre 100.001 € T.T.C. et 200.000 € T.T.C.	50 jours
Chantier dont le montant total des travaux études comprises est > 200 000 € T.T.C.	70 jours

Réception du Dossier Technique

15 jours

- Vérification et validation du dossier technique par le maître d'œuvre
- Validation de l'enveloppe financière

Convention amiables

Variable 15 à 60 jours

- Pour une maîtrise des dates d'envoi, les conventions relatives à l'établissement des lignes électriques sur les terrains privés sont envoyées par le SDE 07.
- Une relance des propriétaires est faite 15 jours à 3 semaines après l'envoi
- Un contact direct et une visite du Bureau d'études peut être nécessaire

Déroulement d'un dossier de RENFORCEMENT

- **Demande de transmission Art 49 ou 50** **30 jours**
- Dès le retour de l'ensemble des conventions signées un tableau récapitulatif est transmis au SDE 07
- Le SDE 07 demande l'établissement des dossiers Art 49 ou 50, en 10 à 15 exemplaires.
- **Art 49** Transmission de l'article 49 par les services du SDE 07, délai légal d'instruction 21 jours.
- **Art 50** Dossier instruit par la DDT
- **Dépôt d'une autorisation d'urbanisme** **30 à 60 jours**
- Dans le cas de création d'un poste, le dépôt d'une autorisation d'urbanisme est nécessaire.
- Durée de 30 à 60 jours (Consultation ABF)
- **Fin des ETUDES**

Déroulement d'un dossier de RENFORCEMENT

Ordre de service TRAVAUX

15 jours

- Le maître d'œuvre établit l'ordre de service travaux
- L'ordre de service travaux est adressé au mandataire et à l'entreprise désignée pour les travaux
- Les délais de réalisation des travaux varient en fonction du montant estimé des travaux et du lot concerné. Les délais moyens sont les suivants:

Délais de réalisation des TRAVAUX

Variable 20 à 170 jours

(Hors poste de transformation et matériel EP)

Chantier dont le montant total des travaux études comprises est < 50.000 € T.T.C.	35 jours
Chantier dont le montant total des travaux études comprises est compris entre 50.001 € T.T.C. et 100.000 € T.T.C.	60 jours
Chantier dont le montant total des travaux études comprises est compris entre 100 001 € T.T.C. et 200.000 € T.T.C.	120 jours
Chantier dont le montant total des travaux études comprises est > 200 000 € T.T.C.	180 jours

Accusé de réception ordre de service travaux par le mandataire

10 jours minimum

- Transmission DICT
- Retour ouverture de chantier au SDE 07

Déroulement d'un dossier de **RENFORCEMENT**

- **Suivi de travaux**

- Visites de chantier
- CR visite de chantier

- **Fin des TRAVAUX**

- **Déclaration de fin de travaux**

- Déclaration de fin de travaux transmise au SDE 07
- Etablissement des plans de récolement minutes
- Demande de raccordement à ERDF (30 à 60 jours)

- **Réception des TRAVAUX**

- Convocation du maître d'œuvre à la réception des travaux
- Préparation du dossier de récolement
- Métré des travaux exécutés
- Notification de la réception

Déroulement d'un dossier de RENFORCEMENT

- Présentation du Projet de Décompte définitif « PDGD » par l'entreprise **45 jours**
- Vérification du « PDGD » par le maitre d'œuvre **30 jours**
- Transmission du Décompte général Définitif par l'entreprise **15 jours**

**La durée d'étude et de réalisation d'un dossier de
RENFORCEMENT se situe entre 6 et 12 mois**

Programme de travaux d'électrification 2011

Répartition par Chargé d'affaires Au 30 juin 2011

Programme 2011

Chargé d'affaires	Montant TTC	Nbre
BONAZZA	735 400,95 €	23
HILAIRE	1 309 833,75 €	37
MAISONNEUVE	1 226 923,34 €	32
MARINSEK	960 058,36 €	22
PRAT	1 879 712,96 €	44
ROCHE	918 629,25 €	29
LEVEQUE	1 218 175,83 €	18
	8 248 734,44 €	205

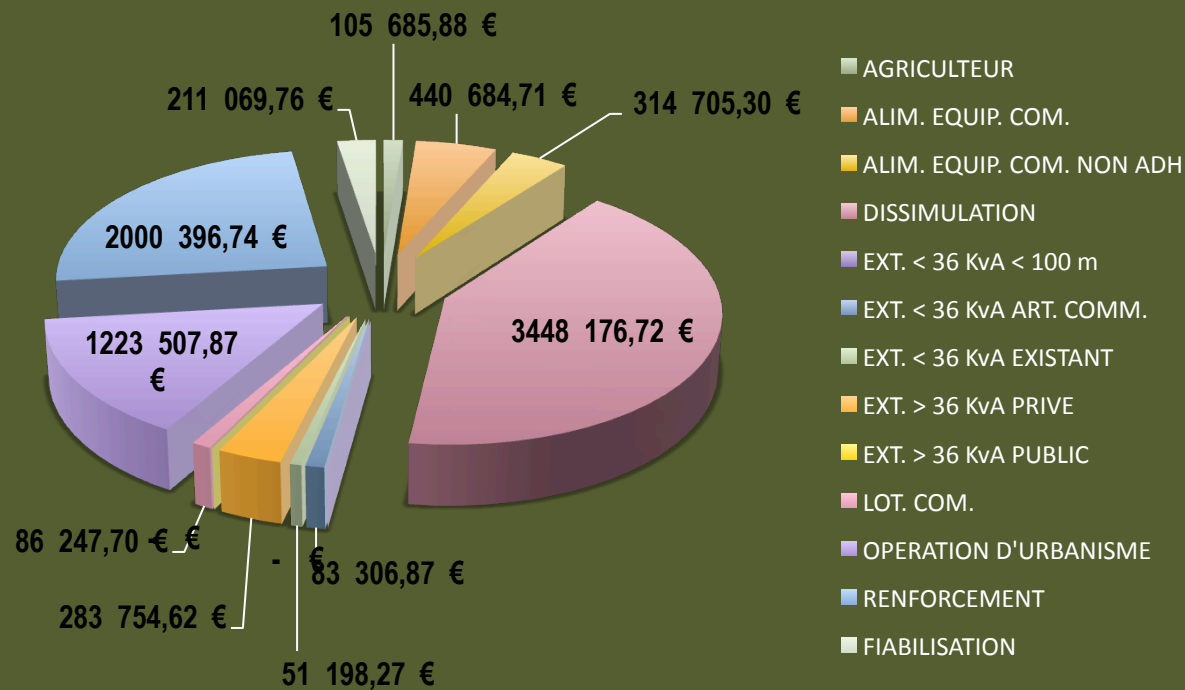
Répartition par Type d'affaires Au 30 juin 2011

Programme 2011

AGRICULTEUR	105 685,88 €	11
ALIM. EQUIP. COM.	440 684,71 €	14
ALIM. EQUIP. COM. NON ADH	314 705,30 €	5
DISSIMULATION	3 448 176,72 €	37
EXT. < 36 KvA < 100 m	- €	0
EXT. < 36 KvA ART. COMM.	83 306,87 €	2
EXT. < 36 KvA EXISTANT	51 198,27 €	5
EXT. > 36 KvA PRIVE	283 754,62 €	8
EXT. > 36 KvA PUBLIC	- €	0
LOT. COM.	86 247,70 €	1
OPERATION D'URBANISME	1 223 507,87 €	77
RENFORCEMENT	2 000 396,74 €	39
FIABILISATION	211 069,76 €	6
	8 248 734,44 €	205

Répartition par Nature de Travaux au 30 juin 2011

Programme 2011



Récapitulatif des travaux 2006 - 2011

ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS 2006 - 2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Nombre de dossiers	361	347	318	337	364	205	1932
Attente commune			1	4	7	1	13
Etudes en cours				7	92	185	284
Etudes terminées							0
Etudes à solder		1	3	10	1		15
Travaux en cours	1		2	12	77	19	111
Travaux terminés	1	6	17	90	106		220
Travaux soldés	359	340	295	214	81	0	1289

Point sur la numérisation du cadastre

Sur les 176 communes prévues à la vectorisation :

15 ont été d'ores et déjà labellisées.

14 sont en cours

62 communes, sont prévues entre fin 2011 et courant 2012.

Il restera donc 84 communes, dont les vectorisations seront programmées par la suite.

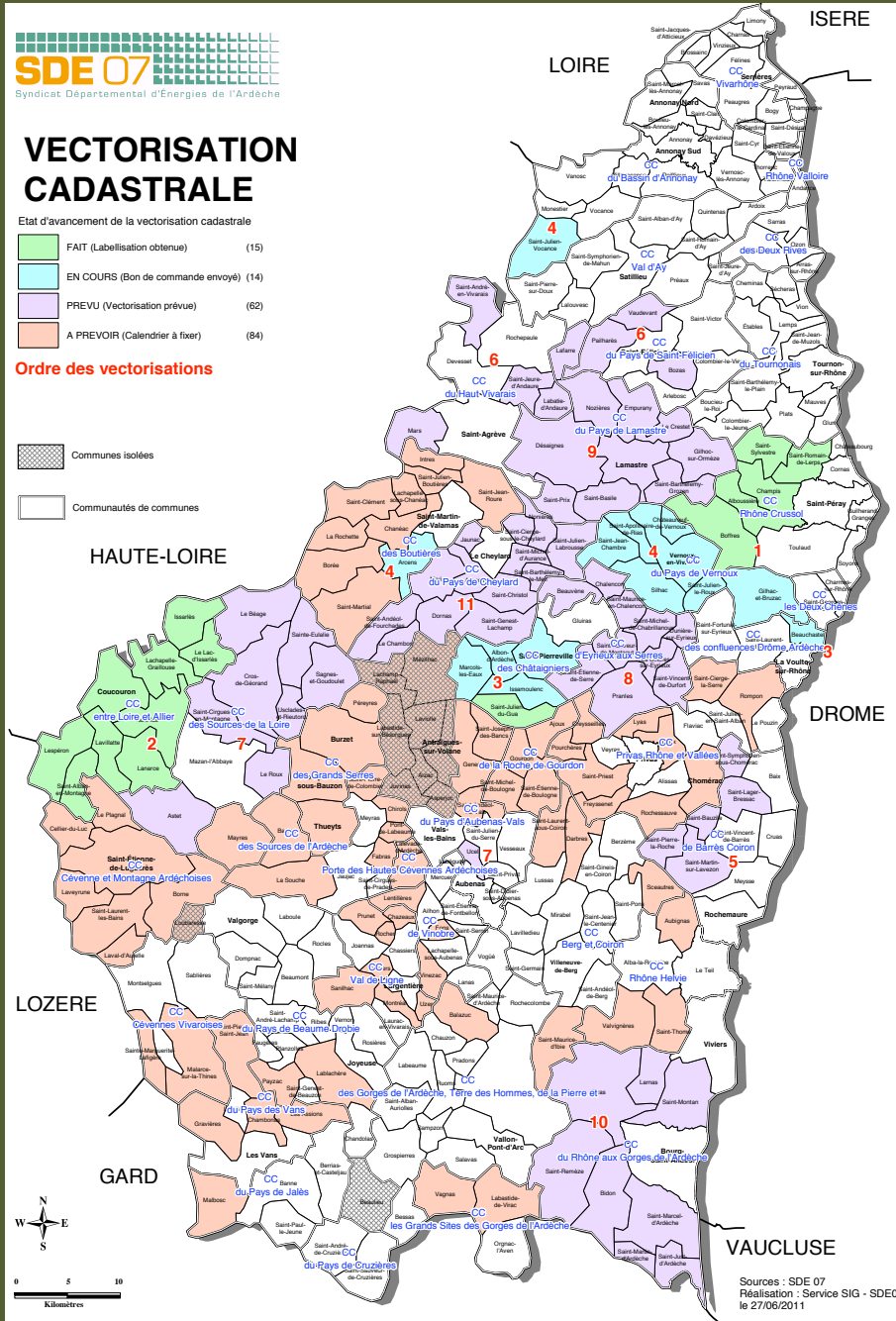
VECTORISATION CADASTRALE

Etat d'avancement de la vectorisation cadastrale

 FAIT (Labellisation obtenue) (15)
 EN COURS (Bon de commande envoyé) (14)
 PREVU (Vectorisation prévue) (62)
 A PREVOIR (Calendrier à fixer) (84)

Ordre des vectorisations

- Communes isolées
- Communautés de communes



Sources : SDE 07
Réalisation : Service SIG - SDE07
le 27/06/2011